



Communiqué de Presse paru le 18 janvier 2010

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE CONFEDERALE ET DU DIRECTOIRE DE L'UMIH EN PROVENANCE DU SIEGE

L'ordonnance du 15 janvier 2010 du juge des référés du TGI de Paris, dont nous venons d'avoir connaissance, déboute Madame Christine Pujol de sa demande visant à interdire la tenue du Directoire de l'UMIH du mardi 19 janvier 2010.

Elle avait assigné, par voie d'huissier, les membres de droit du Directoire : A. Daguin, Président Confédéral par intérim, D. Deleval, Vice présidente Confédérale, J. Bellin, Président du GNC, G. Plomion, Président du SNRPO, tous les Présidents de Branches : L. Duc, Th. Grégoire, B. Lecourt, L. Lutse, Ph. Villalon, JM Banquet d'Orx, Trésorier.

Faute d'accord préalable du Directoire (et pour cause !), Madame Pujol est jugée irrecevable à agir au nom de l'UMIH ; et Madame Pujol « n'étant pas membre, à titre personnel, de l'UMIH », puisque l'UMIH est une confédération à laquelle seuls adhèrent les personnes morales, elle est jugée également irrecevable à agir à titre personnel.

Madame Pujol a demandé à la justice d'interdire la réunion du Directoire, qu'elle a d'ailleurs qualifiée de « voie de fait ». La justice a rejeté sa demande.

Ce sont les défenseurs eux-mêmes, à savoir les membres de droit du Directoire, qui ont, dans un souci d'ouverture, proposé au juge des référés que Madame Pujol puisse assister à la réunion du Directoire du 19 janvier 2010.

Le juge a d'ailleurs « donné acte aux défenseurs de ce qu'« aucune opposition » (de leur part) « ne sera exprimée contre une participation de Madame Pujol à la réunion du Directoire de l'UMIH, le 19 janvier 2010 » ;

En parlant de « première victoire juridique » - alors qu'elle a été entièrement déboutée de sa demande ! - et en prétendant qu'elle « réintègre sa place au sein du Directoire », place qui lui aurait été « confisquée » par André Daguin - alors que c'est André Daguin lui-même qui a proposé au juge des référés qu'elle assiste à cette réunion du Directoire, et à celle-là seulement, Madame Pujol persiste dans le mensonge et sombre dans le ridicule. Elle met ainsi fin à toute possibilité de discussion amiable.